



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Séance d'information du 5 juillet 2017
Présentée aux contribuables visés par le projet

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Saint-Denis-de-Brompton

Ordre du jour

- 1- Mot de bienvenue du maire et présentation des intervenants
- 2- Origine du projet et statut actuel
- 3- Présentation de l'ingénieur, David Foisy:
 - Vue d'ensemble du projet et estimation des coûts
- 4- Présentation de l'avocate, Bernadette Doyon:
 - Le règlement d'emprunt pour les travaux et les frais afférents
 - Le règlement d'emprunt pour les postes de pompage
- 5- Présentation de la directrice générale, Liane Boisvert:
 - Le système d'unités utilisé pour la répartition de la dette
 - Les regroupements ou démembrements de terrains (variation du nombre d'unités)
 - Divers scénarios de taxation et effets sur le compte de taxes
- 6- Présentation de la chargée de projet, Chantal Rousseau
 - Situation actuelle en matière d'eaux usées et d'eau potable
 - Quelques comparaisons en termes de coûts d'entretien et de remplacement de systèmes
- 7- Les prochaines étapes (échancier prévu)
- 8- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9- Remerciements et clôture de la séance d'information

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Saint-Denis-de-Brompton

1-Mot de bienvenue du maire et présentation des intervenants

Le maire souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

Il présente l'ordre du jour des sujets qui seront abordés lors de la présentation de ce soir. Il mentionne que les questions techniques relativement au projet trouveront leur réponses lors d'une autre séance d'information à être organisée si le règlement d'emprunt est approuvé, la séance d'information de ce soir ayant pour but d'informer les citoyens sur l'aspect financier du projet.

Enfin il présente les intervenants qui l'accompagnent et qui pourront répondre aux questions qui seront soulevées à la fin de la présentation.

Me Bernadette Doyon, Avocate, Monty Sylvestre conseillers juridiques

M. David Foisy, Ingénieur, Tetra Tech QI

Mme Liane Boisvert, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme Chantal Rousseau, chargée de projet



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

2- Origine du projet et statut actuel:

Le projet né de l'initiative des associations de protection des lacs en 2008 (APLD (lac Desmarais) et REPLB (petit lac Brompton)).

Constatant la dégradation des plans d'eau (lacs Desmarais et Petit Lac Brompton) en raison, notamment, de la pollution causée par les installations septiques déficientes, les associations ont mené des consultations visant à sonder l'intérêt de leurs résidents à être raccordés à un réseau d'égout municipal.

Vu les résultats probants de ces consultations, les deux associations ont présenté à la municipalité une demande commune afin que la municipalité fasse sien le projet, ce qu'elle a accepté de faire.

Depuis 2011, toutes les démarches en vue de la réalisation de ce projet ont été menées par la municipalité en étroite collaboration avec les associations et leurs représentants.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Démarches entreprises par la municipalité:

- 2011: Évaluation et présentation du projet initial (réseau d'égout seulement)
- 2012: Demande de subvention PIQM (refusée par le MAMOT en 2013)
- 2014: Nouvelle proposition optimisée en 2014 (réseaux d'aqueduc et d'égout)
- 2014: 2^e Sondage auprès des résidents: réponses favorables à 80%;
- 2015: Affectation de la subvention de la TECQ (176 749\$) par le Conseil
- 2015: Mandat aux ingénieurs pour estimation des coûts et plans et devis
- Septembre 2016: Demande d'aide financière à FEPTEU (refusée: fonds déjà épuisés 21 jours suivant l'ouverture du programme)
- Février 2017: Demande d'aide financière à PRIMEAU (en traitement)
- À venir: 20 juillet 2017: rencontre prévue avec le MAMOT



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

3- Présentation de l'ingénieur David Foisy (Tetra Tech QI inc.)

Vue d'ensemble du projet et estimation des coûts

Suite à l'étude des diverses possibilités, la firme d'ingénieurs a fait ses recommandations à la municipalité.

Le projet consiste généralement desservir les propriétés des secteurs du Petit lac Brompton et du lac Desmarais en eau potable à partir du centre de traitement de l'eau potable du Domaine Forest et à assurer la collecte et le traitement des eaux usées de ces secteurs (et des autres propriétés situées de part et d'autre de la conduite principale d'égout, sur le chemin Bouffard et la route 249) via la station d'épuration des eaux du Village.

Dans le cadre du projet, 3 projets de développement résidentiels sont planifiés être desservis par les réseaux et les usines.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Plus spécifiquement, les travaux consisteront à:

- La mise en place d'une conduite d'amenée d'eau potable d'une longueur approximative de 3865 mètres, partant du centre de traitement de l'eau potable (CTE) situé sur le chemin du Domaine, jusqu'à la rue Lavallée;
- L'agrandissement de ce centre de traitement de l'eau potable (CTE) afin de répondre aux nouveaux besoins en eau potable;
- La mise en place d'une conduite d'interception des eaux usées à basse pression d'une longueur approximative de 5170 mètres, partant du chemin Desmarais, à l'intersection du chemin du Domaine, jusqu'au réseau existant sur la Route 249;



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

(suite)

- L'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées (STEP) du Village, afin de répondre aux nouveaux besoins en assainissement des eaux incluant le remplacement du poste de pompage principal de la station du Village.
- La mise en place des réseaux d'eau potable (sans protection incendie) et d'égout dans le secteur des deux lacs. Le réseau d'égout étant de type basse pression des postes de pompage devront être installés à chaque résidence desservie par le réseau afin de fournir une pression (poussée) suffisante des eaux usées jusqu'au réseau gravitaire existant de la route 249. Des postes de surpression sont est prévus sur le réseau d'eau potable afin de maintenir une pression suffisante pour alimenter les résidences. Leurs emplacements exact seront également déterminés lors de la conception des plans et devis.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Estimation des coûts

Objets	Évaluation de coûts (\$)
Conduite d'amenée d'eau potable	1 008 750 \$
Conduite d'interception des eaux usées	1 183 810 \$
Réseaux (incluant les deux secteurs)	4 296 475 \$
Modification de la CTE	2 552 250 \$
Modification STEP et PP Principal	1 033 000 \$
Branchements de service ch. Bouffard/Rte 249	165 000 \$
sous-total (travaux):	10 239 285 \$
Montant contractuel (imprévus) (10%)	1 023 928 \$
sous-total (avec imprévus):	11 263 213 \$
Frais contingents et de financement (20%)	2 252 643 \$
sous-total avant les taxes:	13 515 856 \$
TPS 5%	675 793 \$
TVQ 9,975%	1 348 207 \$
	15 539 856 \$
Ristourne TPS (100%)	- 675 793 \$
Ristourne TVQ (50%)	- 674 103 \$
Total des dépenses pour le règlement d'emprunt:	14 189 960 \$



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

4- Présentation de l'avocate, Me Bernadette Doyon:

Le règlement d'emprunt pour les travaux et les frais afférents

Me Doyon présente le règlement qui sera soumis au conseil pour adoption intitulé:

RÈGLEMENT NO 642 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MODIFICATIONS AU SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, DE MODIFICATIONS À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE, DE LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT LE LONG DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES POUR UN MONTANT DE 14 189 960 \$ ET UN EMPRUNT DE 14 013 211 \$



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Ce règlement a pour objet d'autoriser les travaux requis et les dépenses telles que décrites à l'estimation des coûts préparée par la firme Tetra Tech QI (14 189 960 \$).

Le règlement décrète aussi un emprunt maximal de **14 013 211 \$** pour une période de **25 ans**, compte tenu de l'affectation de la **TECQ** au montant de **176 749 \$**.

Il prévoit également une taxe spéciale applicable à l'ensemble qui couvrira **4%** des dépenses et sera imposée annuellement sur tous les immeubles imposables de la municipalité, sur la base de leur valeur foncière.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Le secteur 1 (Secteur des Lacs Desmarais et Petit Lac Brompton) créé par le règlement no 642 assumera **80%** des dépenses. Plutôt qu'une taxe, ce sera une compensation qui sera réclamée des propriétaires annuellement. Cette compensation sera établie selon un système d'unités comme suit (en résumé)*:

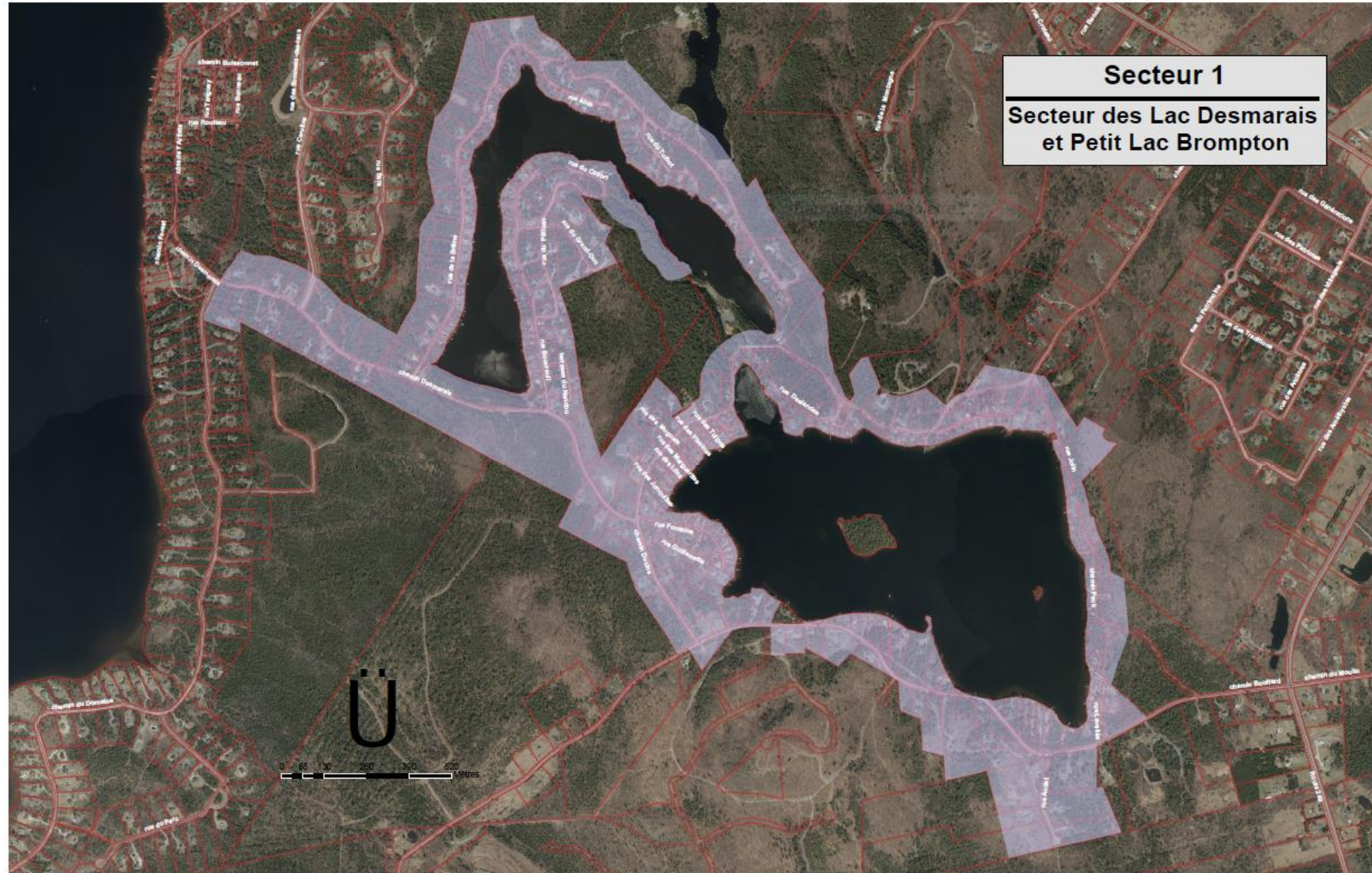
- **1 unité** pour chaque unité d'évaluation étant l'assiette d'un bâtiment principal (terrain construit);
- **0,25 unité** pour chaque unité d'évaluation ou partie d'unité d'évaluation sur laquelle il est permis d'ériger un bâtiment principal conformément aux règlements d'urbanisme de la municipalité (terrain « constructible »)

**Voir le texte de l'article 7 du Règlement no 642 pour plus de précision.*



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton- Secteur de taxation





PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Le secteur 2 (Secteur du traitement des eaux usées et de l'intercepteur) assumera **5%** des dépenses.

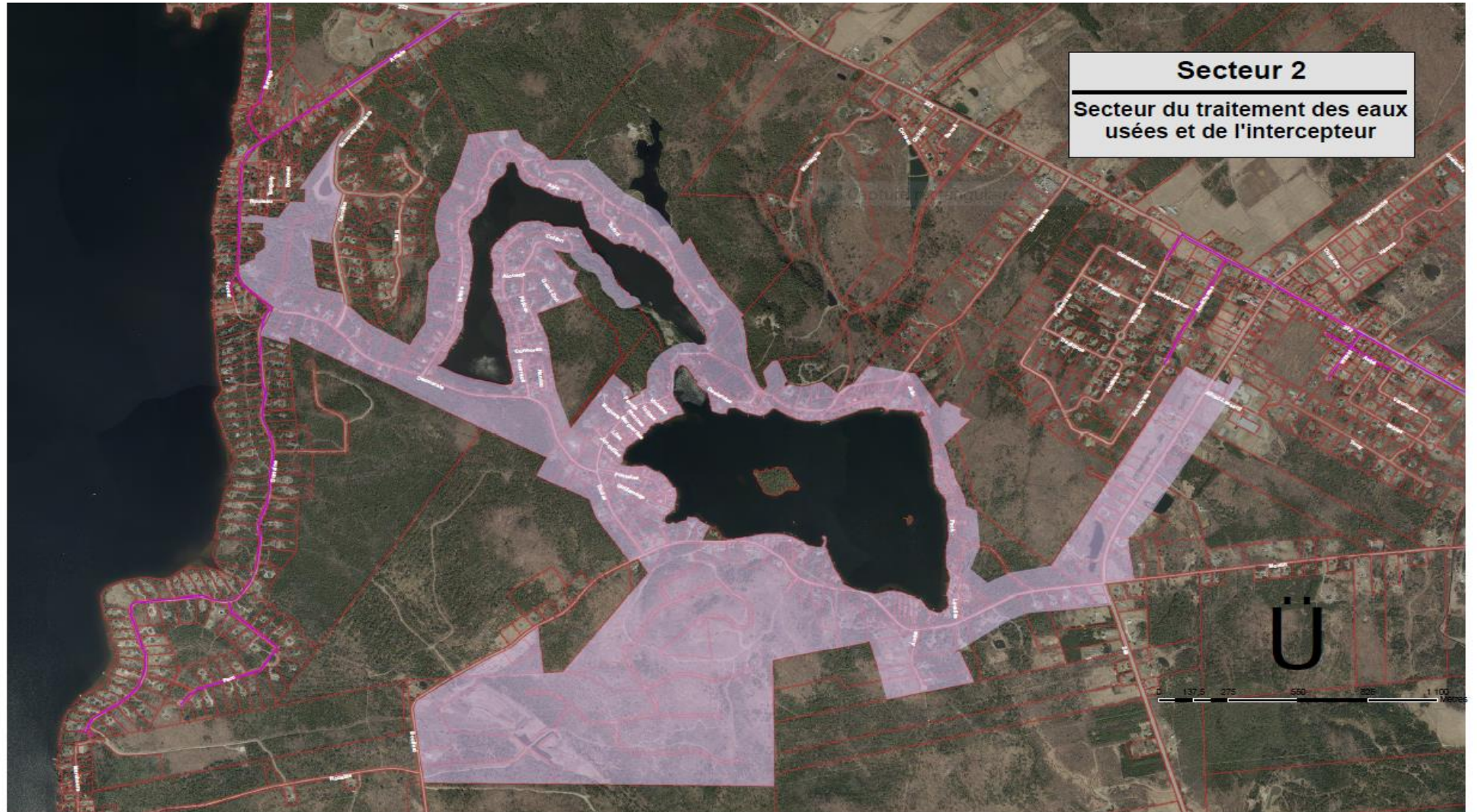
Quant à lui, **le secteur 3** (Secteur de l'usine de filtration et conduite d'amenée de l'eau potable) assumera **9,39 %** des dépenses.

Une taxe spéciale applicable aux propriétés assujetties et sera imposée annuellement sur tous les immeubles imposables de ces secteurs, sur la base de leur valeur foncière inscrite au rôle d'évaluation foncière en vigueur.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



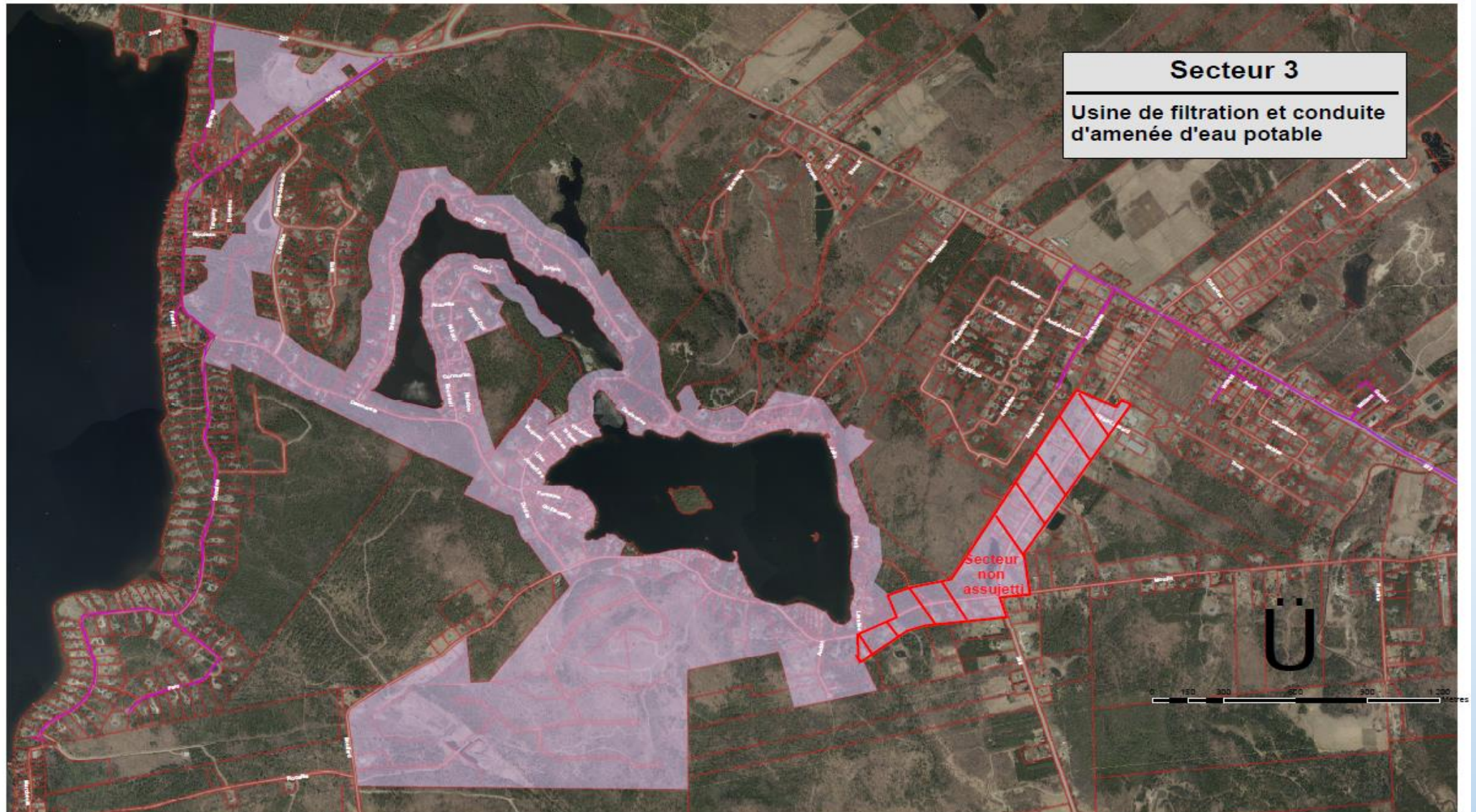
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton- Secteur de taxation





Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton- Secteur de taxation





Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Un **secteur 4** (Secteur du chemin Bouffard et le de la route 249) est également créé par le règlement et assumera **1,61%** des dépenses.

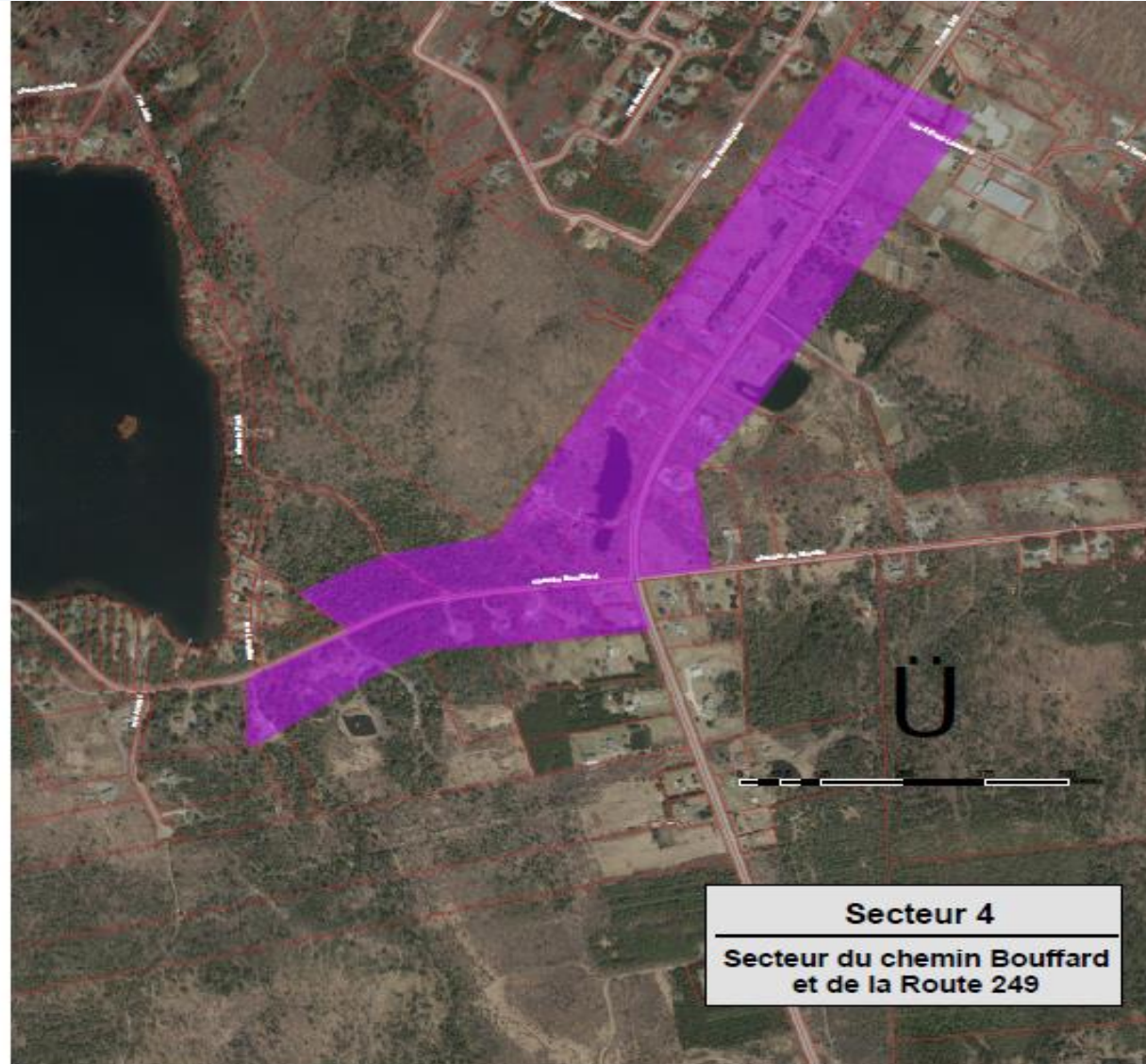
Il s'agit du coût pour les branchements de services et les autres frais associés.

Une compensation sera décrétée et exigée chaque année des propriétaires assujettis pour chaque entrée de service installée. Les entrées de service seront installées dans le cadre du projet sur toutes les propriétés étant l'assiette d'un bâtiment principal et par la suite, suivant l'émission de permis de construction pour les terrains vacants. Les lots non-construits deviendront assujettis à cette compensation une fois qu'un bâtiment principal y aura été érigé et qu'une entrée de service y sera installée.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON



Secteur 4
Secteur du chemin Bouffard
et de la Route 249



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Il n'y aura pas possibilité de payer comptant, compte tenu du mode de répartition de l'emprunt, l'évaluation foncière et le nombre d'unités étant nécessairement susceptibles de varier dans le temps.

Comme la municipalité n'a pas encore obtenu de réponse quant à la subvention de PRIMEAU, le règlement affecte aussi à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant être versée à la municipalité pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Compte tenu des modalités du programme PRIMEAU, une subvention couvrant globalement +/- 50% des coûts est possible.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

4- Présentation de l'avocate, Me Bernadette Doyon (suite)

Le règlement d'emprunt pour les postes de pompage

Me Doyon présent aussi le règlement qui sera soumis au conseil pour adoption intitulé:

«RÈGLEMENT NO 643 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 329 002 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE POMPES BROYEUSES INDIVIDUELLES ET DE COMPTEURS D'EAU DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT LE LONG DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES».



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'acquisition de postes de pompage individuels avec broyeurs et de compteurs d'eau dans le cadre de la réalisation du projet et les dépenses telles que décrites à l'estimation de coûts préparée par la firme Tetra Tech QI (4 329 002 \$). Ce règlement permet donc aux contribuables d'étaler le paiement de leur équipement sur une longue période plutôt que de devoir acquitter le montant comptant lors du raccordement de leur propriété aux réseaux.

Le règlement décrète aussi un emprunt du même montant pour une période de **25 ans**. Il prévoit également une compensation qui sera établie annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre de postes de pompage individuels et compteurs (357) dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Selon nos premiers calculs, la compensation annuelle s'élèverait à **628,42 \$** par année, compte tenu des coûts attendus, soit 10 000\$, taxes en sus, pour chaque poste de pompage, incluant le compteur.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Tous les propriétaires assujettis au règlement no 642 qui auront l'obligation de se raccorder aux réseaux dans les délais impartis par la municipalité (probablement dans les deux ans suivant la mise en service de ces nouveaux réseaux) seront aussi assujettis à ce règlement.

Dans ce cas, il y aura possibilité de payer comptant la somme requise pour l'installation des postes de pompage et des compteurs et être exemptés du paiement de la compensation annuelle.

Le règlement affecte aussi à la réduction de l'emprunt toute contribution ou subvention pouvant être versée à la municipalité pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement. La possibilité de subventionner ces dépenses n'est pas encore confirmée.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

5- Présentation de la directrice générale, Liane Boisvert

Le système d'unités utilisé pour la répartition de la dette

Ce mode de compensation (pour 80% de la dette) a été retenu par le conseil à la demande des représentants des associations qui militaient en faveur d'une répartition égale de la dette entre les propriétaires. Ainsi, pour chaque résidence desservie en eau potable et en égout dans le cadre de ce projet, le coût sera le même, peu importe la valeur des propriétés.

Cependant, une partie de la dette a dû être répartie en fonction de la valeur foncière des propriétés, lorsque les propriétés en voie de développement sont touchées. Comme elles ne sont pas desservies immédiatement (ce sont les différents promoteurs qui construiront les réseaux pour desservir les propriétés), on ne peut pas les traiter comme les propriétés qui vont bénéficier des travaux immédiatement.

De fait, à chaque fois qu'un nouveau terrain sera loti et à chaque fois qu'une nouvelle construction s'ajoutera dans ces secteurs, la valeur de l'assiette imposable augmentera et permettra une diminution du taux de taxes applicable, au bénéfice de tous.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

5- Présentation de la directrice générale, Liane Boisvert (suite)

Les regroupements ou démembrements de terrains (variation du nombre d'unités)

Le nombre actuel d'unités calculé totalise 353,75 pour 440 propriétés visées dans le secteur 1. Ce nombre variera et tendra normalement à augmenter au gré des subdivisions de lot et des nouvelles constructions.

Certains démembrements (subdivisions) de terrains sont sûrement envisageables de même que plusieurs regroupements de lots. Sur rendez-vous à nos bureaux, Mme Rousseau, notre chargée de projet, se fera un devoir de vous assister si vous êtes propriétaire de terrains non-construits et que vous souhaitez optimiser votre participation financière à ce projet. Il en va de même pour les terrains que vous souhaitez regrouper ou les bâtiments que vous souhaitez démolir.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Divers scénarios de taxation et effets sur le compte de taxes

Les scénarios de taxation présentés ci-après représentent donc le portrait actuel de la taxation de l'emprunt et vous sont présentés pour vous fournir un ordre de grandeur quant à l'application fiscale du règlement proposé.

Il faut aussi ajouter que suite au raccordement du projet au centre de traitement de l'eau potable (CTE) du Domaine Forest, le bassin de taxation du règlement d'emprunt no 516 sera agrandi pour inclure les propriétés qui vont bénéficier du service d'approvisionnement en eau dans le cadre de ce projet.

Cette année, la compensation exigée des propriétaires assujettis s'élève à 410,16 \$ par unité (pour 106 unités). On évalue donc la compensation annuelle à **environ 95 \$** si on répartir le coût de cet emprunt sur 459,75 unités (106 + 353,75). L'emprunt, d'une durée de 20 ans a été financé en 2012. À ce jour il reste 15 ans aux remboursements.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Coûts annuels de l'emprunt (3 scénarios) SECTEUR PLB/LD

	Coûts	Part	Annuité (sur 25 ans)	Maisons Secteur PLB/LD		
	\$	%	726 217 \$ Tarif/Taux	Valeurs (propriétés)		
RÉPARTITION	14 013 211 \$	100,00%		200 000 \$	350 000 \$	600 000 \$
ENSEMBLE	560 528 \$	4,00%	0,0044 \$ du 100\$ d'évaluation	8,72 \$	15,26 \$	26,16 \$
SECTEUR 1	11 210 569 \$	80,00%	1 642,33 \$ par unité (353,75)	1 642,33 \$	1 642,33 \$	1 642,33 \$
SECTEUR 2 EAUX USÉES	700 661 \$	5,00%	0,0339 \$ du 100\$ d'évaluation	67,86 \$	118,75 \$	203,57 \$
SECTEUR 3 EAU POTABLE	1 315 840 \$	9,39%	0,0670 \$ du 100\$ d'évaluation	133,97 \$	234,44 \$	401,90 \$
SECTEUR 4 BRANCHEMENTS	225 815 \$	1,61%	389,73 \$ par unité (30)	- \$	- \$	- \$
			total annuel (emprunt)	1 844,15 \$	1 995,51 \$	2 247,79 \$



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Coûts annuels de l'emprunt (3 scénarios) Secteurs du chemin Bouffard et de la Route 249

	Coûts	Part	Annuité (sur 25 ans)	Maisons Secteur Bouffard/Rte 249		
	\$	%	726 217 \$	Valeurs (propriétés)		
RÉPARTITION	14 189 960 \$	100,00%	Tarif/Taux	200 000 \$	350 000 \$	600 000 \$
ENSEMBLE	567 598 \$	4,00%	0,0044 \$ du 100\$ d'évaluation	8,72 \$	15,26 \$	26,16 \$
SECTEUR 1	11 351 968 \$	80,00%	1 642,33 \$ par unité (353,75)	- \$	- \$	- \$
SECTEUR 2 EAUX USÉES	709 498 \$	5,00%	0,0339 \$ du 100\$ d'évaluation	67,86 \$	118,75 \$	203,57 \$
SECTEUR 3 EAU POTABLE	1 332 437 \$	9,39%	0,0670 \$ du 100\$ d'évaluation	- \$	- \$	- \$
SECTEUR 4 BRANCHEMENTS	228 663 \$	1,61%	389,73 \$ par unité (30)	389,73 \$	389,73 \$	389,73 \$
			total annuel (emprunt)	457,59 \$	508,48 \$	593,30 \$



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

6- Présentation de la chargée de projet, Chantal Rousseau

Situation actuelle en matière d'eaux usées et d'eau potable

- **TRAITEMENT DES EAUX USÉES (DOMESTIQUES) INDIVIDUELLES
ACTUELLEMENT EN PLACE DANS LES SECTEURS TOUCHÉS**

Suite à l'étude « INVENTAIRE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES INDIVIDUELLES ET ÉLABORATION D'UN RELEVÉ SANITAIRE ET D'UN PLAN CORRECTEUR » réalisé par le groupe Hémisphère en 2009, seulement 34% des installations au lac Desmarais et 41%* au Petit lac Brompton, ne représentent pas une source de contamination des lacs, sans toutefois être nécessairement conformes aux normes de conception.

*Selon les statistiques du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

L'état actuel des installations est inquiétant:

- La majorité des installations avaient plus de 20 ans en 2011;
- Pour les deux lacs, seulement 24 % respectent les normes de conception et de construction (cote « AA »);
- Il en ressort donc que la très grande majorité des propriétés devra revoir son système individuel, et ce très prochainement, pour ne pas dire dès maintenant.

Si le réseau d'égout n'est pas mis en place, les propriétés ayant des installations déficientes auront à remédier à la situation tolérée jusqu'à présent par la municipalité (compte tenu du projet à l'étude), par la mise en place des installations septiques conformes.

Le statu quo n'est pas une option! La municipalité est mandatée par le gouvernement pour s'assurer que les installations septiques sont conformes à la réglementation. Elle a aussi à cœur d'assurer la pérennité de ses plans d'eau qui sont la principale attraction touristique de la municipalité qui pèsent très lourd dans la balance en matière d'évaluation.



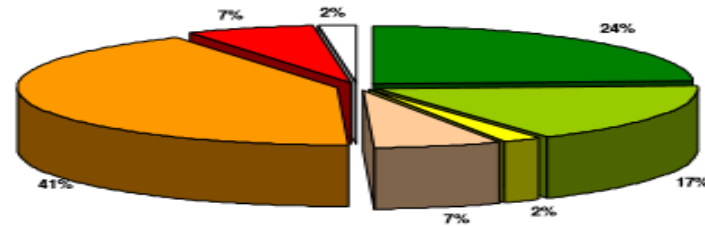
Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

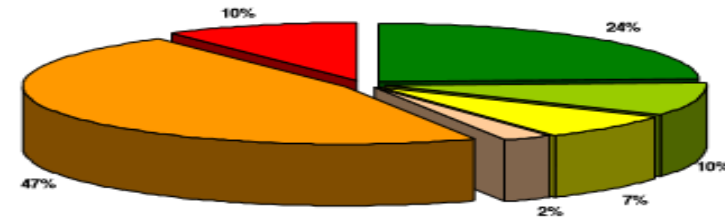
Statistiques du Programme d'aide à la prévention des algues bleu-vert (PAPA)

Tableau 8. Classification des installations septiques

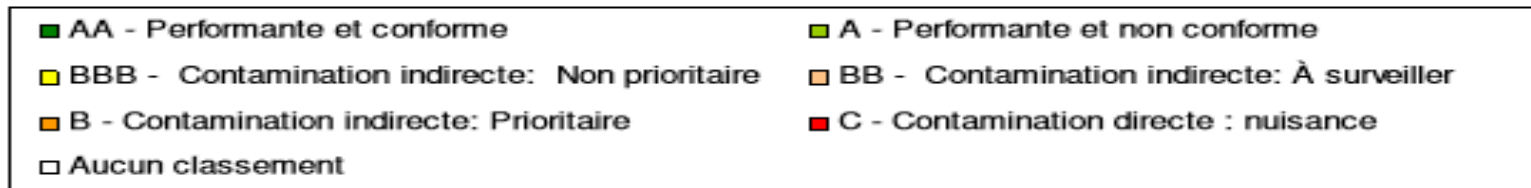
Classification	Brompton (St-Denis)	Brompton (Racine)	Petit lac Brompton	Desmarais	Montjole	Boissonneault	Total
AA – Performante et conforme	22	18	26	20	5	28	119
A – Performante et non-conforme	24	12	18	8	3	30	94
BBB – Contamination indirecte : non prioritaire	5	-	2	6	2	9	24
BB – Contamination indirecte : à surveiller	30	3	7	2	-	39	82
B – Contamination indirecte : prioritaire	53	26	44	39	4	60	226
C – Nuisance directe	18	3	7	8	2	13	51
Aucun classement	2	1	2	-	-	5	10
Total	154	63	107	83	16	184	607



Petit Brompton



Desmarais





Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Les restrictions suivantes rendent problématiques et précaires l'efficacité de tout nouveau système d'épuration individuel:

- La superficie réduite des terrains empêche la reconstruction: il n'est pas possible de reconstruire sur l'ancien champ d'épuration;
- Faute d'avoir l'espace pour un nouveau champ de polissage ou élément épurateur, la seule option possible est une fosse scellée qui doit être vidangée plusieurs fois par année pour une résidence permanente (cependant, l'autorisation pour l'installation de ce type de fosses est devenue plus difficile à obtenir);
- La proximité des puits d'alimentation en eau potable;
- La proximité de la bande riveraine des lacs;
- La faible épaisseur et qualité géotechnique du sol (épuration) ;
- Les terrains accidentés.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

NOTE:

Lors de la présentation, nous avons affirmé que « les fosses scellées ne font plus partie des systèmes d'épuration prescrits par le MDDELCC depuis 2015, (voir le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22* et le *Guide technique – Traitement des eaux usées des résidences isolées –Partie B*) ».

Suite à un commentaire soumis, après la séance, par une source bien informée, à l'effet que le règlement provincial avait récemment été modifié, nous avons pris soin de valider cette information. Nous confirmons qu'effectivement, depuis le 26 avril 2017, une modification au règlement est entrée en vigueur. Dorénavant, la mise en place d'une fosse de rétention à vidange totale (fosse scellée) est de nouveau possible, sous certaines conditions (voir l'article 66 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22) sur recommandation d'un professionnel accrédité (technologue professionnel ou ingénieur).



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Comparaison des coûts approximatifs pour un installation individuelle en traitement d'eaux usées

Type d'installation	Coûts
Filtre à sable hors-sol	16 500 \$
Écoflo (conventionnel ou coco)	25 000 \$
Enviro-septique	20 000 \$
Bionest*	25 000 \$

Note: Ces coûts incluent l'élément d'épuration ou un champs de polissage, mais ils sont approximatifs, car tout dépend de l'entrepreneur qui fait les travaux, ainsi que de la nature du terrain (ex: roc, pentes, etc.). Les coûts pour l'entretien de ces types d'installations ne sont pas inclus dans ce tableau.

**Lors de la présentation, nous avons indiqué que peu de résidences étaient équipées de ce type de système dans le secteur; ces informations étaient tirées d'un sondage réalisé en 2013. Or, il semble qu'on retrouve de plus en plus de ces installations sur notre territoire. En aucun cas, la municipalité n'avait l'intention de nuire à la réputation de Bionest et de ces distributeurs.*



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

6- Présentation de la chargée de projet, Chantal Rousseau (suite)

Situation actuelle en matière d'eaux usées et d'eau potable (suite)

- **APPROVISIONNEMENT ACTUEL DES RÉSIDENCES EN EAU POTABLE**

Actuellement, plus de 50% des résidences s'approvisionnent en eau directement aux deux lacs. La qualité de l'eau de ces lacs étant précaire, il y a un risque pour la santé des résidents. De plus, le lac Desmarais a déjà fait l'objet d'un « AVIS DE RESTRICTION D'USAGES POUR TOUS LES RIVERAINS OU USAGERS DU LAC DESMARAIS » (Municipalité de St-Denis-de-Brompton), émis à Sherbrooke, le 4 octobre 2013 par la Direction de la santé publique, suite à un épisode de fleurs d'eau (algues bleu-vert).



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Environ 15 % des résidences s'approvisionnent en eau par des puits de surface qui représentent eux aussi une source en eau potable précaire, dû aux installations septiques non conformes, ce type de puits étant sous influence des eaux de surface (ruissellements suite à de la pluie, fonte des neiges, etc.,...).

La plupart des résidants utilisent ces sources d'eau seulement que pour des besoins domestiques, car suite à un sondage effectué par les associations, la plupart consomment de l'eau embouteillée.

Il faut aussi compter sur un système de traitement de l'eau, soit , filtration au charbon ou au sable, osmose, adoucisseur au sel, sans oublier la désinfection au chlore ou par UV.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Pour ce qui est des puits artésiens, dans la majorité des cas, et selon les informations obtenues, il est difficile et même impossible d'obtenir une source d'eau suffisante pour les besoins d'une famille moyenne (2 adultes et 2 enfants), les forages peuvent atteindre des profondeurs de plus de 100 mètres (coût du forage en moyenne 75 \$/m, plus le coût et l'installation de la pompe environ 2 500 \$, pour un total pouvant atteindre 10 000 \$).

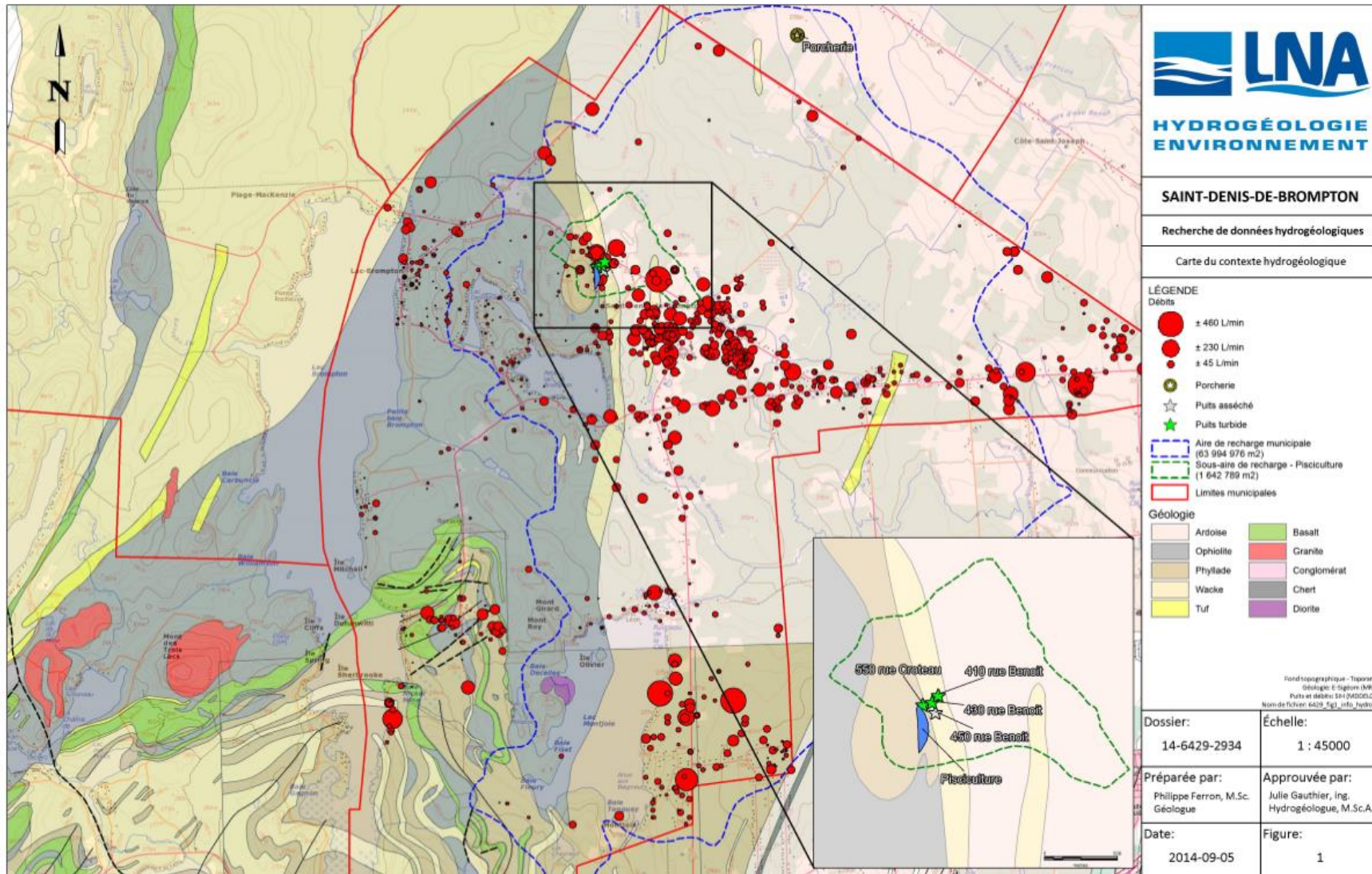
Sachant que dans la région, il y a présence de roc fracturé, et que la percolation de l'eau s'effectue par ces fracturations, il est difficile d'obtenir une nappe phréatique répondant aux besoins en eau potable.

Une étude faite par LNA Hydrogéologie Environnement, en septembre 2014, démontre que pour le secteur des deux lacs, les débits sont à plus ou moins 45 litres/minute, ce qui est nettement insuffisant.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON





PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Quelques comparaisons en termes de coûts d'entretien et de remplacement des systèmes

Le système collectif est avantageux sur le plan financier et permet une meilleure planification. C'est la municipalité qui finance les travaux et qui étale les paiements sur 25 ans.

Les coûts servant à la comparaison sont basés sur les entretiens recommandés par les fournisseurs des équipements et sur les recommandations du Ministère du Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), soit:

- Pour les fosses septiques la vidange de celle-ci est faite en moyenne au deux (2) ans ou selon la mesure des boues et de l'écume;
- Le nettoyage du préfiltre à l'intérieur de la fosse, etc.;
- L'entretien du système complet, soit la fosse et l'élément épurateur pour assurer le bon fonctionnement.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Coûts 2017 pour la vidange des fosses Selon le tarif de la municipalité

FOSSE SCELLÉE		FOSSE SEPTIQUE			
		JUGGLER (mi-mai à mi-septembre)		HORS SAISON	
750 gallons et moins	160,00 \$	750 gallons et moins	94,00 \$	750 gallons et moins	160,00 \$
751 À 1300 gallons	231,00 \$	751 À 1300 gallons	121,00 \$	751 À 1300 gallons	231,00 \$
1301 gallons et plus	366,00 \$	1301 gallons et plus	204,00 \$	1301 gallons et plus	366,00 \$



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Les systèmes pour l'approvisionnement en eau potable nécessitent aussi de l'entretien, voici quelques exemples de coûts à considérer dans l'estimation des sommes à déboursier, notamment:

- Pour un adoucisseur d'eau, le coût annuel moyen de l'entretien est de 500 \$ (incluant l'achat du sel), le système comme tel coute de 1 500 \$ à 2 000 \$ selon le volume d'eau à traiter;
- Pour un système de désinfection au chlore, le coût annuel moyen de l'entretien est de 500 \$ à 700 \$ (incluant l'achat du chlore) et varie selon la qualité de l'eau à traiter. Le système coute environ 1 250 \$ à 1 500\$, et même plus, dépendamment du modèle et de la capacité requise d'eau à traiter;
- Pour un système de désinfection par UV, le coût annuel moyen de l'entretien est de 300 \$ et varie selon la qualité de l'eau à traiter, la dureté de l'eau nécessitant le changement plus fréquent des lampes et de la gaine. Le système coute environ 1 250 \$ à 3 000 \$ et même plus, selon le modèle et de la capacité requise d'eau à traiter.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Notez bien que ces coûts n'incluent pas les bris d'équipements dont les coûts varient selon la gravité des bris.

De plus pour la santé des personnes qui consomment l'eau provenant des lacs ou de puits de surface, il est recommandé de mettre en place un système de désinfection afin d'éliminer la possibilité de contaminations par l'E-coli, etc., ...



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Comparaison des coûts approximatifs

	<i>Systeme individuel* (fourchette inférieure)</i>	<i>Systeme individuel* (fourchette supérieure)</i>	<i>Systeme individuel (avec fosses scellées)</i>	<i>Systeme individuel (avec achat de terrain)</i>
Égout ou fosse de nouvelle génération	15 000 \$	25 000 \$	5 000 \$	20 000 \$
Vidanges périodiques (sur 25 ans)	4 000 \$	4 000 \$	25 000 \$	4 000 \$
Eau potable (aqueduc ou puits artésien)	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$	12 000 \$
Équipement de filtration (puits)	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Entretien du système sur 25 ans	12 500 \$	12 500 \$	12 500 \$	12 500 \$
Achat d'un terrain (nouveau champ de filtration)				20 000 \$
Équipements supplémentaires (ex. pompes)				8 000 \$
Frais afférents (2e terrain) sur 25 ans (ex. taxes)				25 000 \$
Raccordement au système collectif				
Total	53 500 \$	63 500 \$	64 500 \$	111 500 \$
<i>Coûts annuels (avant frais financiers)</i>	<i>2 140 \$</i>	<i>2 540 \$</i>	<i>2 580 \$</i>	<i>4 460 \$</i>
<i>Coûts mensuels (avant frais financiers)</i>	<i>178 \$</i>	<i>212 \$</i>	<i>215 \$</i>	<i>372 \$</i>

Ce tableau provient de la présentation faite le 8 juillet 2014 par le *Regroupement écologique du Petit Lac Brompton et l'Association pour la préservation du Lac Desmarais*.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

Bien sûr, avec le raccordement des propriétés aux réseaux municipaux, viennent aussi les taxes de services applicables.

En ce qui a trait à l'eau usée, il faut s'attendre à déboursier environ 150 \$/ année pour le service d'égout du village. Le tarif devrait diminuer au fur et à mesure que de nouveaux usagers seront raccordés, d'où l'intérêt notamment, de prévoir les capacités requises pour inclure les nouveaux développements.

En ce qui a trait à l'eau potable, il faut s'attendre à déboursier environ 450 \$/ année. Le tarif tendra aussi à diminuer au gré du nombre de propriétés raccordées au réseau d'eau potable. Évidemment, le nombre d'utilisateurs croissant va permettre des économies d'échelle intéressantes. Plus il y a d'utilisateurs pour partager le coût des services, moins les tarifs sont élevés.

Aspect à ne pas négliger: c'est la responsabilité de la municipalité de gérer ses réseaux, de fournir une eau de qualité et de s'assurer du respect des normes environnementales.



PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

7- Les prochaines étapes (échancier prévu)

- 12 juillet 2017: dépôt des avis de motion et adoption des projets de règlement;
- 7 août 2017: adoption des règlements no 642 et 643 et fixation de la date du registre visant à recevoir la signature des personnes habiles à voter;
- Publication des avis publics fixant la date d'ouverture du registre (au moins 8 jours avant la tenue du registre) pour ces règlements; les avis confirmeront le nombre de signatures requises pour forcer la tenue d'un référendum. (Environ 50, à confirmer pour le règlement no 642);
- Ouverture des registres visant à recevoir la signature des personnes habiles à voter (Secteur 1 seulement, pour le règlement no 642) de 9h à 19h à l'hôtel de ville et annonce des résultats vers 19h le jour même;
- Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure (nombre de signatures au registre) lors de la prochaine assemblée, suite au registre;



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

7- Les prochaines étapes (échancier prévu) (suite)

- Si le nombre de signatures requises pour exiger la tenue d'un référendum n'est pas atteint, les règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter et transmis au MAMOT pour approbation du Ministre;
- Les approbations ministérielles prennent généralement de 4 à 6 semaines;
- Une fois l'approbation reçue, un avis public est publié en ce sens et annonce l'entrée en vigueur du règlement. La poursuite du projet est alors autorisée.
- Si le nombre de signatures requises est atteint, le conseil doit prendre une décision, par voie de résolution, à savoir s'il ordonne la tenue d'un référendum, ou s'il abandonne le règlement visé.
- S'il ordonne la tenue d'un référendum, la procédure s'enclenche et suit les délais imposés par la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

7- Les prochaines étapes (échancier prévu) (suite)

- Suite au référendum, si le projet est accepté à majorité des votes exprimés, le règlement est transmis au MAMOT pour approbation du Ministre.
- Pour ce qui est de la poursuite du projet, une fois les règlements approuvés, il faudra compter encore au moins un an pour la préparation des plans et devis, notamment pour la conception des usines de traitement d'eau potable et usées, et l'obtention des certificats d'autorisation requis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- Les travaux, quant à eux, pourraient s'échelonner sur au moins 18 mois.
- Le financement permanent des travaux s'effectuera en plusieurs tranches, selon les besoins.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

En conclusion

Un tel projet représente une solution durable pour l'amélioration de la qualité de l'eau du lac Desmarais et du Petit lac Brompton, grâce à une gestion des eaux usées adéquate avec l'ajout d'un réseau d'égout et l'agrandissement de la station de traitement des eaux du Village.

L'ajout du réseau d'approvisionnement en eau potable et l'agrandissement de l'usine de filtration, afin de fournir une source d'eau potable pour les résidents de ce secteur est aussi atout important pour la protection de la santé publique.

L'installation d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout, ayant pour chacun une vie utile de plus de 50 ans, représente une solution durable.



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

8- PÉRIODE DE QUESTIONS



Saint-Denis-de-Brompton

PROJET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT DES LACS DESMARAIS ET PETIT LAC BROMPTON

9- Remerciements et clôture de la séance d'information

Le maire remercie les participants à la rencontre et souhaite ardemment obtenir leur appui dans la poursuite de ce projet de la plus grande importance pour la santé des contribuables et de l'environnement de Saint-Denis-de-Brompton.

Le document ayant servi à la présentation sera disponible sur le site internet de la municipalité à partir du 6 juillet en après-midi et des copies papier sont disponibles à l'hôtel de ville.

Pour toute information, Mme Chantal Rousseau, chargée de projets, se fera un plaisir de vous répondre. Vous pouvez contacter cette dernière au 819-846-2744, poste 30, ou par courriel projet@sddb.ca.